

RÈGLEMENT DU CONCOURS COSPLAY DE LA GEEK'CAN EXPO DE CANOHÈS 2023

Voici le règlement du concours cosplay qui se tiendra à l'évènement GEEK'CAN EXPO de Canohès, dans la salle document à lire attentivement en omettant aucun détail.

Article 1 : Les règles de bienséance

1.1 Adhérents à ce présent règlement, les participants acceptent toute exploitation photographique, filmique et sonore pendant et après la convention.

1.2 Tout comportement déplacé et/ou dangereux est strictement interdit. Toute utilisation d'armes blanches, armes à feu, produits inflammables, explosifs, corrosifs pouvant nuire à autrui ou au matériel mis à votre disposition sont également interdits. Aucune dérogation ne sera faite.

1.3 Tout objet, musique, vidéo ou comportement à caractère raciste, pornographique ou sexuel est interdit. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants. Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion immédiate du/des participant(s) du concours. Chaque candidature sera soumise à un examen, de ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une candidature.

Article 2 : Le cosplay

2.1 Les cosplayers souhaitant participer doivent avoir réalisé au moins 15 % de leur costume (retouches, travail de la perruque et ajouts d'éléments comptant pour réalisation.) En dessous, les participants ne seront notés que sur leurs prestations scéniques. Chaque participant s'engage à concourir avec le costume qu'il a indiqué lors de son inscription.

2.2 Les costumes peuvent être inspirés des univers suivants : jeu vidéo, manga, films, animés, séries, médiéval fantastique, culture japonaise. Les créations personnelles sont autorisées uniquement sous certaines conditions qui doivent être mentionnées lors de votre demande de participation (personnage humanisé par exemple). Le cosplay doit être inspiré d'un personnage existant.

2.3 Les armes en fer (tranchantes et/ou contondantes) pouvant être dangereuses pour autrui sont interdites. Les armes, reproductions fabriquées par les participants ne constituant aucun danger sont autorisées. De ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse.

Article 3 : La prestation

3.1 Les prestations seront limitées à vingt-cinq (25) participants dont vingt (20) individuels et cinq (5) groupes (ces quotas évolueront selon le nombre de demandes), disposant d'une durée maximum d'1 minute et 30 secondes en individuel, les prestations groupées avec une présentation de 2 minutes, pour une durée du concours d'environ deux (2) heures.

3.3 L'organisation se réserve le droit d'interrompre toute prestation qui troublerait la sécurité des candidats ou des personnes présentes.

3.4 Avant les prestations, les participants seront soumis à l'examen du jury lors d'un pré-judging, une heure avant le concours, afin que les costumes soient évalués.

Les modalités d'entrée et de sortie de scène seront précisées sur place, l'entrée ainsi que la sortie étant des voies obligatoires. Il est interdit aux participants de monter autrement sur scène que par les voies obligatoires.

Article 4 : Le jury

4.1 Le jury officiel est composé de 5 personnes choisies par les organisateurs. Le jury ne peut en aucun cas participer au concours. Les candidats s'engagent à respecter le classement établi par le jury. Ce dernier reste à disposition pour toute question relative au cosplay.

4.2 La notation sera établie selon deux critères et l'impression personnelle du jury. :

1. Costume : qualité du costume, ressemblance avec le personnage, qualité des finitions.
2. Prestation scénique : qualité de la prestation, occupation de l'espace, originalité, ambiance.

Article 5 : Les inscriptions :

5.1 Les candidats devront se préinscrire par mail (geekcos.inscriptions@gmail.com) **avant le 23/06/2023**. Les candidats devront absolument confirmer leur inscription le jour de la Geek'Can Expo, au stand de la Dream Team Cosplay, dès votre arrivée et jusque deux heures avant le début du concours. Passé ce délai, les participants seront considérés comme absents donc non présents au concours.

5.2 Les formats acceptés sont les formats standards **MP3** et **MP4** Tous les fichiers joints à l'inscription devront être identifiables au format **[PSEUDO-UNIVERS-PERSONNAGE]**.

Notez obligatoirement si vous avez besoin de **placer du matériel sur scène**.

Dans le mail d'inscription, vous devrez joindre votre audio ET vidéo (pour palier au manque d'image s'il se trouve y avoir des dysfonctionnements lors de l'évènement) ainsi qu'une image du personnage incarné.

Aucun fichier audio ne sera accepté sur place le jour de l'évènement. Si ledit fichier envoyé préalablement n'est pas au bon format, une musique sera automatiquement choisie par l'organisation, veuillez donc à bien vérifier vos documents.

5.3 **Les mineurs devront fournir un accord parental signé par leurs représentants légaux ainsi qu'une copie du règlement signé. Nous acceptons la remise en main propre des signatures lors de l'évènement.**

Article 6 : Complément :

6.1 **L'équipe organisatrice du concours cosplay ne peut être tenue responsable en cas de vols, détérioration de costumes et d'accidents survenus lors de l'évènement.**

6.2 **Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement auquel il s'inscrit sera automatiquement et immédiatement disqualifié..**

6.3. **Il y aura 5 prix décernés à la fin de la délibération : 1er, 2nd et 3ème prix, prix Coup de Cœur et prix Bout d'Chou (pour enfants). Les prix seront des lots offerts par les stands participant à la convention le jour-même.**